

Parcours découverte La Villéon en Puisaye



Randonnée n°203980

Une randonnée proposée par Dominique Durin

Randonnée balisée N°61.

Emmanuel de La Villéon (1848-1944) est un peintre d'origine bretonne (Fougères, où il a son musée) qui vécut de 1900 à 1936 dans une maison de maître du hameau de Salvard. Admirateur de Monet, il adopte l'essentiel des caractéristiques de l'impressionnisme. Ce parcours, maintenant agrémenté de panneaux comportant reproductions et commentaires, permet de retrouver une partie des lieux peints par l'artiste dont certains caractéristiques du bocage poyaudin.

Durée :	2h45	Difficulté :	Facile
Distance :	8,62 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	96 m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	97 m	Région :	Puisaye
Point haut :	267 m	Commune :	Bitry (58310)
Point bas :	193 m		

Description

Se garer au parking de la salle des fêtes.

(D/A) Du parking, prendre le chemin de terre (côté Ouest) bordé par des composteurs et le terrain de boules.

A l'intersection avec la route goudronnée, prendre à droite et continuer tout droit jusqu'au lieu-dit les Salvards.

(1) Devant l'entrée du parc de la maison les Salvards (panneau1), lieu où vécut le peintre et, actuellement chambre d'hôtes, prendre à gauche le chemin de terre (portion de GR®3, balisé Blanc et Rouge) qui vous mènera aux Ligiers d'où vous avez une perspective sur les vallées (panneau 2).

(2) A l'intersection avec la route goudronnée D2, la prendre à droite. Passer devant l'ancienne gare (à droite) devenue résidence privée (panneau 3) et continuer jusqu'à l'Étang des Chênes. Prendre la route à gauche devant l'Étang des Chênes et passer le pont. Un peu plus loin, tourner à droite sur le chemin empierré. Suivre la Maloise. A hauteur du chemin privé qui part à gauche, obliquer légèrement sur la droite pour longer la Maloise jusqu'à la passerelle de la Cannerie (panneau 4).

(3) Traverser la D2 et prendre en face la route goudronnée qui va aux Guimards. Arrivé devant la poterie des Guimards, la contourner par la gauche, en prenant ensuite la première à droite, passer devant un crôt (panneau 5).

(4) Continuer et laisser l'allée menant au magasin de la poterie. Arrivé à une intersection, tourner à gauche.

(5) Obliquer encore à gauche (panneau 6) et continuer jusqu'aux Salvards.

(1) Prendre la première route à gauche après l'entrée du parc, continuer en passant devant les bâtiments de la ferme de la maison de maître (elle-même visible au fond de l'allée qui passe au milieu des bâtiments agricoles). Arrivé à l'intersection avec la D514, la prendre à gauche puis, après une vingtaine de mètres, virer à droite et suivre la route goudronnée jusqu'aux Beauchats.

(6) Prendre à gauche pour traverser le hameau, longer la mare (panneau 7), puis continuer à gauche sur la même route.

(7) Passer devant la Chapelle Saint-Marc (panneau) et rejoindre Bitry.

(8) Arrivé à Bitry, contourner l'église par la droite (façade Ouest avec panneau) puis remonter jusqu'à la route (D 114). Tourner à droite jusqu'au parking de départ **(D/A)**.

Points de passages

(D/A) Parking face à la mairie avec planisphère.

N 47.490476° / E 3.076757° - alt. 260 m - km 0

1 Entrée du parc des Salvards

N 47.498548° / E 3.065424° - alt. 246 m - km 1.43

2 À droite à l'intersection de la D2

N 47.498519° / E 3.053627° - alt. 207 m - km 2.49

3 Traversée de la D2

N 47.505265° / E 3.056212° - alt. 194 m - km 3.68

4 Crôt du hameau des Guimards

N 47.506158° / E 3.065937° - alt. 223 m - km 4.47

5 Intersection, obliquer à gauche

N 47.501778° / E 3.062803° - alt. 224 m - km 5.1

6 À gauche pour traverser le hameau des Beauchats

N 47.498815° / E 3.080131° - alt. 242 m - km 7.23

7 - Chapelle Saint-Marc (Bitry)

N 47.493998° / E 3.082352° - alt. 254 m - km 7.86

8 Bitry, contourner l'église par la droite - Église Sainte-Foy (Bitry)

N 47.490555° / E 3.079798° - alt. 266 m - km 8.31

(D/A) Parking de la salle des fêtes, face à la mairie.

N 47.490472° / E 3.076773° - alt. 260 m - km 8.62

Informations pratiques

Sur la passerelle de la Cannerie, vous pourrez observer le bouillon dans un recoin sur la rive opposée de la Maloise. Ce phénomène est présent après de grosses pluies.

Un parcours plus court (pour famille avec jeunes enfants par exemple), peut partir de Salvard : aller aux Ligiers, à la Cannerie, aux Guimards puis revenir aux Salvards.

Pique-nique possible avec tables en bordure de la Vrille derrière l'Office de Tourisme de Saint-Amand.

Sans table mais dans la nature et sur le parcours, vous pouvez pique-niquer en bordure de la Maloise avant la passerelle de la Cannerie (**3**) ou près de la Chapelle Saint-Marc (**7**) (entre les Beauchats et Bitry).

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°61 inscrit sur plaquettes fond Jaune. Il a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en octobre 2019.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

(**8**) L'église Sainte-Foy de Bitry (nef à deux pans), est de style renaissance (portail à arcs en plein cintre et agrafes à feuilles d'acanthé). Elle possède un mobilier intéressant : confessionnal du XVe, retable, chaire sur pieds et devant d'autel du XVIIe.

Planisphère des deux randonnées (l'autre s'intitulant "de la Chapelle aux Rois") sur le parking du champ de foire.

Saint-Amand à 4,5km propose son château renaissance et musée du Grès, la maison de la mémoire potière, l'espace Jeanneney et de nombreuses boutiques et ateliers d'artistes aux alentours et dans les communs du château ou à la Fabrique.

À deux kilomètres, Saint-Vérain, ancienne ville fortifiée à trois enceintes offre de nombreux vestiges dont les ruines du donjon peintes par La Villéon, et une église témoignant de la transition entre le roman et le gothique (au chevet, le plus vieux vitrail de la Nièvre (XIIIe)

Deux toiles du peintre sont exposées à l'intéressant musée de la Loire à Cosne-sur-Loire.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-parcours-decouverte-la-villeon-en-puisay/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.